



## COMMUNE DE STORCKENSOHN

### Adjudication de la chasse communale Avis Public

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu **le jeudi 11 janvier 2024 à 14h au foyer communal de Felling** dans les conditions fixées par l'article 8 du cahier des charges type (CCT) du Haut-Rhin pour la période 2024-2033.

#### LOT Unique

#### COMMUNE DE STORCKENSOHN

Surface totale : 465 ha  
dont 37ha sur le ban communal d'Urbès (parcelles 33, 34 et 35) des Neuf Bois  
Surface chassable : 448 ha

Limites : voir plan consultable en mairie

Observations : présence d'un abri de chasse en forêt soumise au régime forestier

Clauses particulières : voir descriptif consultable en mairie

#### Mise à prix : 14 000 €

Pour tout renseignement, vous êtes prié de vous adresser à la mairie par mail à [secretariat@mairie-storckensohn.fr](mailto:secretariat@mairie-storckensohn.fr) ou directement à l'accueil aux horaires d'ouverture (de lundi au vendredi de 8h à 12h).

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 5 du cahier des charges type (CCT) pour le **jeudi 21 décembre 2023 à 15h00 au plus tard**. Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 5 et 8 du CCT, auront été agréés par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse.



Le Maire

Jacques KARCHER